



### Légende

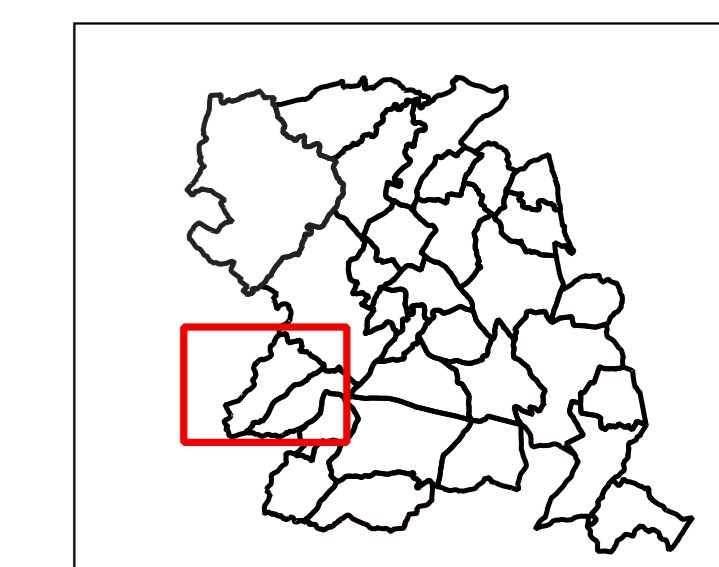
-  Périmètre de projet urbain partenarial
-  Périmètre affecté par le bruit de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
-  PPRI du Thouet et Atlas des zones inondables
-  Zones d'étude archéologique
-  Site Patrimonial Remarquable
-  Linéaire commercial à préserver au titre de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme
-  Chemins à conserver
-  Plantation à réaliser
-  Marge de recul minimale de 10 m à respecter en zones "U" et "AU"
-  Cône de vue à préserver
-  Haies à préserver au titre de l'article L.151-19 et L.151-23 du Code de l'urbanisme
-  Alignements d'arbres à préserver au titre de l'article L.151-19 et L.151-23 du Code de l'urbanisme
-  Mur protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
-  Arbre isolé protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
-  Patrimoine protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
-  Espace boisé classé
-  Emplacement réservé
-  Mare ou étang protégé au titre de l'article L.151-19 et L.151-23 du Code de l'Urbanisme
-  Secteur faisant l'objet d'une Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) à respecter
-  Transition paysagère à créer
-  Parc/Jardin/Terrain cultivé protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
-  Bande d'inconstructibilité de 75m, loi Barnier (art. L.111-6 du Code de l'Urbanisme)
-  Zone humide recensée dans le cadre de l'inventaire des zones humides
-  Bâtiment pour lequel un changement de destination est autorisé sous conditions
-  Périmètre de centralité au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
-  Bois protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
-  Marge de recul : risque incendie
-  Limite de zonage



## Plan Local d'Urbanisme intercommunal Communauté de Communes du Thouarsais

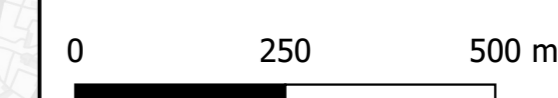
**3.2**  
Règlement  
Document graphique  
PLUi arrêté le 04/06/2019

Echelle : 1:9 000



Coulonges-Thouarsais

Maison de l'urbanisme  
Communauté de Communes du Thouarsais  
5 Rue Anne Desrays  
79100 Thouars  
05 49 66 68 68



Accusé de réception en préfecture  
078 2479078 (01 49 00 49 19 - 44009-AU)  
Date de télétransmission : 06/06/2019  
Date de réception préfecture : 06/06/2019